

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2024_030 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE BAIL DÉROGATOIRE DE COURTE DURÉE - CELLULE N°5 HÔTEL DES ENTREPRISES - VENDENESSE-LES-CHAROLLES.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Considérant la compétence développement économique de la Communauté de communes Le Grand Charolais,

Considérant que Monsieur Alexandre Geay, gérant de la société EI Alexandre Geay, dont le siège social est situé 48 rue du Colombier 71600 Paray-le-Monial sollicite la mise à disposition à titre temporaire d'une cellule au sein de l'Hôtel des entreprises - 71120 Vendennesse-les-Charolles,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser cette mise à disposition par un bail dérogatoire de courte durée,

DÉCIDE

Article 1 : De signer un bail dérogatoire de courte durée de mise à disposition temporaire avec Monsieur Alexandre GEAY, gérant de la société EI Alexandre GEAY dont le siège social est situé au 48, rue du Colombier à Paray-le-Monial (71600), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mâcon sous le numéro 900 584 913, au sein d'une cellule, dite n°5, de l'Hôtel des entreprises, sis Parc d'activités du Charolais - Vendennesse-lès-Charolles (71120).

Article 2 : Ce bail est consenti et accepté pour une durée de 12 mois et commence à courir à compter du 1^{er} juin 2024 pour se terminer le 31 mai 2025. La location est consentie moyennant un loyer mensuelle de 450,00 € HT à laquelle s'ajoute le taux de TVA en vigueur soit 540,00€ TTC.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

Fait à Paray-le-Monial, le 7 juin 2024,

Gérald GORDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Président du Grand Charolais